



Direction des lycées

2015/11/00536

A R R E T E

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

- VU le Code général des collectivités Territoriales
- VU le Code de l'Education,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU le décret n°85-934 du 4 septembre 1985 relatif au fonctionnement du service annexe d'hébergement des EPLE,
- VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public
- VU l'arrêté n°2008/04/00056 portant délégation de signature du Président du Conseil régional du 18 avril 2008
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional n°15.01.213 du 7 mai 2015, relative à la fixation des tarifs de restauration et d'hébergement des EPLE,

- VU la proposition faite par le Conseil d'Administration du TLP114 LYCEE ETIENNE MIMARD

ARRÊTE

- Article 1^{er}** : Les tarifs de restauration et d'hébergement du TLP114 LYCEE ETIENNE MIMARD, pour l'année 2016 sont fixés selon le tableau ci-joint.
- Article 2** : Monsieur le directeur général des services, Madame la Payeure Régionale, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 3** : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Région.

Fait à Lyon, le 27 novembre 2015

Pour le Président et par délégation

La directrice des lycées



Fanny BLANCHI

TARIFS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2016

Code Région et nom de l'établissement : TLPU114 LYCEE ETIENNE MIMARD

CATEGORIES	TARIFS 2016	AUGMENTATION
Tarifs ticket élèves	4.12	0.98
FORFAIT INTERNAT 5 JOURS	1616.40	1.01
INTERNE / HEBERGE	975.60	1.08
autres personnels que région CAT B & C	3.09€.	0,98%
autres personnels que région hors CAT B & C	5,15€	0,98%
Passagers	6,10€.	0%
Etudiant	3,38€	0,90%
personnels région	2,82€.	0,71%
NUITEE - Pas d'augmentation adoptée en CA.	13,50€.	
PETIT-DEJEUNER -	1,30€.	1.56%
REPAS EXCEPTIONNEL -	15,50€.	0%